ORGANISATION MONDIALE

RESTRICTED
S/WPGR/W/32
15 mai 2000

DU COMMERCE

(00-1974)

Groupe de travail des règles de l'AGCS

ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES

RAPPORT D'ACTIVITÉ, MAI 2000

Note d'information du Secrétariat

Comme suite à la demande faite par le Groupe de travail des règles de l'AGCS à sa réunion des 4 et 5 mai 2000, la présente note d'information expose brièvement les travaux passés et futurs de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services. L'accent est mis en particulier sur les travaux relatifs au Manuel des statistiques du commerce international des services et sur les perspectives à court terme dans ce domaine. L'annexe contient un bref aperçu du Manuel. Des renseignements plus détaillés, y compris le projet de manuel lui-même, sont disponibles au Secrétariat.

I. PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 1994, à la demande des représentants du GATT et de la CNUCED, la Commission de statistique de l'ONU a décidé de créer l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international (l'Équipe spéciale) dont les principaux objectifs seraient les suivants:

- i) renforcer la coopération entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce des services et assurer la liaison avec d'autres organismes ou groupes intéressés;
- ii) promouvoir l'élaboration de concepts, de définitions et de classifications internationaux pour les statistiques du commerce des services;
- iii) améliorer l'accessibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques du commerce des services recueillies au niveau international.

L'Équipe spéciale est placée sous la responsabilité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et est composée de membres du Bureau de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), du Fonds monétaire international (FMI), de la Division de statistique de l'ONU, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Banque mondiale et du Secrétariat de l'OMC.

Il a été convenu dès le départ que l'Équipe spéciale axerait ses travaux sur les besoins statistiques découlant de l'AGCS. Toutefois, étant donné l'écart très important entre ces objectifs et les données, concepts ou pratiques statistiques existants, l'Équipe spéciale a envisagé ses travaux comme une tâche à long terme.

L'Équipe spéciale a d'abord étudié les activités et les besoins des institutions internationales dans ce domaine, et en particulier ceux de l'OMC. Elle a ensuite analysé les écarts existant entre les

cadres statistiques et les besoins dans ce domaine, ainsi que la mesure dans laquelle un nouveau cadre statistique pourrait contribuer à y remédier.

À sa cinquième réunion, en mai 1996, l'Équipe spéciale a décidé d'élaborer un cadre conceptuel et des classifications pour les statistiques du commerce des services qui seraient publiés dans un *Manuel des statistiques du commerce international des services* (le Manuel). Il s'agissait de répondre autant que possible aux besoins découlant de l'AGCS, tout en assurant la compatibilité avec les systèmes statistiques existants, en particulier la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5) et le Système de comptabilité nationale (SCN 1993) sans imposer une charge supplémentaire excessive aux pays déclarants. Il a également été décidé que les lignes directrices du Manuel devraient se prêter à une application par étape (autrement dit, les pays pourraient les appliquer de manière flexible et progressive, compte tenu, notamment, de leurs propres besoins).

Un aperçu général a été rédigé et plusieurs projets provisoires établis, avec la collaboration de consultants extérieurs et des membres de l'Équipe spéciale. Ces projets ont également été examinés par des représentants nationaux au cours de plusieurs réunions de l'ONU et de l'OCDE.

Le premier projet complet du Manuel (daté du 5 novembre 1999) a été remis par l'ONU et le FMI aux organismes de statistique nationaux et aux banques centrales de leurs pays membres dans le cadre d'un examen à l'échelle mondiale, et a été publié sur le site Web de l'OCDE. Plus de 60 services nationaux de statistiques, banques centrales et instituts économiques nationaux ont communiqué leurs observations à l'Équipe spéciale à la fin janvier 2000. Une large majorité des réponses reçues exprimaient un vif intérêt pour le Manuel. Il y était reconnu que le Manuel aurait une incidence positive sur les statistiques du commerce des services et donnait des orientations utiles pour l'amélioration des systèmes de compilation de données statistiques. L'application par étapes recommandée dans le Manuel a été jugée particulièrement appropriée. Toutefois, beaucoup de pays ayant répondu ont noté que la collecte de données statistiques supplémentaires alourdirait la tâche des statisticiens et grèverait davantage les ressources financières. Une large majorité d'entre eux ont cependant souligné qu'ils ne pourraient mettre en œuvre les systèmes de pointe nécessaires qu'à long terme. Dans plusieurs cas, les services statistiques n'étaient pas au courant des besoins des fonctionnaires des pays chargés de participer aux négociations commerciales.

À sa dixième réunion, en février 2000, l'Équipe spéciale a examiné les observations des pays et a décidé des modifications à apporter au projet de manuel.

II. TRAVAUX FUTURS ET PERSPECTIVES

Les membres de l'Équipe spéciale remanient actuellement le Manuel afin de tenir compte des observations reçues à la suite des consultations menées à l'échelle mondiale avec divers statisticiens et utilisateurs, y compris les spécialistes chargés d'établir les statistiques relatives à la balance des paiements, à la comptabilité nationale, à l'emploi et aux revenus, les experts en classification, les statisticiens responsables de la compilation des données sur la production et/ou l'utilisation des services, et les participants aux négociations commerciales. Le nouveau projet de manuel sera examiné à une réunion d'experts de l'ONU en juillet 2000. Après cette réunion et après avoir été de nouveau remanié comme il convient, le Manuel sera traduit dans les langues officielles de l'ONU (qui sont, outre l'anglais, le français, l'espagnol, le russe, l'arabe et le chinois) avant d'être présenté pour approbation à la Commission de statistique de l'ONU en 2001. Une fois approuvé, le Manuel sera coédité par les Communautés européennes, le FMI, l'OCDE, l'ONU, la CNUCED et l'OMC.

¹ http://www.oecd.org/std/serv(99)2.pdf.

Le Manuel représente un progrès considérable dans le domaine des statistiques du commerce des services et contient notamment:

- une classification beaucoup plus détaillée que celle qui est disponible actuellement (MBP5) pour la compilation de données relatives au commerce des services entre résidents et non-résidents;
- des concepts et des définitions pour les statistiques FATS (mode 3 de l'AGCS);
- une classification pour les statistiques FATS;
- des explications et des lignes directrices pour le traitement statistique des modes de fourniture visés par l'AGCS.

Toutefois, il convient de noter que la première version du Manuel ne constituera qu'une première étape dans la satisfaction des besoins statistiques découlant de l'AGCS. Premièrement, les classifications du Manuel ne sont, de loin, pas suffisamment détaillées par rapport aux besoins liés aux négociations (le niveau de détail devrait être, en définitive, celui de la Classification centrale des produits). Deuxièmement, les données ventilées par pays partenaire ne seront sans doute disponibles que pour les principales positions des classifications. Troisièmement, bien que le Manuel donne quelques orientations sur le traitement statistique des modes de fourniture visés par l'AGCS, les pays ne seraient probablement pas en mesure de compiler des données statistiques complètes par mode de fourniture dans un avenir prévisible. Enfin, l'application du Manuel prendra probablement un certain temps, même pour des pays qui disposent de systèmes de pointe pour la compilation des données statistiques. Le succès de l'application dépendra des efforts consentis par les organismes de statistique nationaux et les banques centrales et, surtout, de la volonté des gouvernements de fournir les ressources nécessaires.

ANNEXE

Aperçu du Manuel des statistiques du commerce international des services

Le premier Manuel des statistiques du commerce international des services (le Manuel) est actuellement élaboré par l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (l'Équipe spéciale) créée par la Commission de statistique de l'ONU pour répondre aux besoins de divers producteurs et utilisateurs de statistiques du commerce international des services. Il s'agit en particulier des statisticiens, mais aussi des gouvernements et des organisations internationales qui doivent utiliser des renseignements statistiques dans le cadre de négociations internationales sur le commerce des services, ou encore des entreprises ou d'autres entités qui souhaitent évaluer l'évolution des marchés internationaux de services. La réalisation d'un manuel consacré spécifiquement aux statistiques du commerce international des services a été motivée en particulier par la tendance récente à inclure les services, et pas seulement les biens, dans les accords commerciaux internationaux, et par la nécessité de disposer de statistiques pour mener les négociations relatives à ces accords et pour en suivre les résultats.

Le Manuel décrit les quatre modes d'échanges de services dans le cadre de l'AGCS. Bien qu'il englobe de nouveaux domaines importants pour les statistiques du commerce international des services, il le fait en développant les normes internationales établies plutôt qu'en les modifiant. Il propose un système statistique et un ensemble de recommandations qui permettront d'établir une large gamme de statistiques relatives au commerce international des services. Ces recommandations sont résumées au chapitre premier et exposées plus en détail dans les autres chapitres. Le chapitre 2 présente le système et le compare aux normes et aux systèmes internationaux en usage. Le chapitre 3 porte sur l'établissement des statistiques relatives au commerce de services entre résidents et non-résidents, en s'inspirant des notions figurant dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Le chapitre 4 présente des normes pour l'établissement des statistiques sur le "commerce des services des filiales étrangères", les statistiques FATS, en s'inspirant dans une large mesure des concepts et des définitions du *Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993*).

Le système adopté dans le *MBP5* comporte, notamment, des recommandations concernant la définition, l'évaluation, la classification et l'enregistrement du commerce des services entre résidents et non-résidents. Sur la base de ce système, le Manuel recommande d'élargir la classification des transactions par type de service du *MBP5* pour fournir des informations plus détaillées selon la classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS). Bien qu'elle ne soit pas encore exhaustive, une table de concordance provisoire entre l'EBOPS et la version 1.0 de la Classification centrale des produits est annexée au Manuel. Grâce à cette table, on peut définir clairement les différents éléments de la classification élargie des services de la balance des paiements. À l'exception du traitement des services dans le *secteur de la construction* (dont il est question dans la sous-section 3.8.4 du Manuel), les recommandations du Manuel sont compatibles avec le système *MBP5*. Ainsi, on pourra tirer des statistiques nationales de la balance des paiements une grande partie des données nécessaires pour appliquer les recommandations relatives à la quantification des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Le manuel contient également des recommandations concernant la répartition des transactions entre résidents et non-résidents selon les modes de fourniture.

À côté des services fournis dans le cadre des échanges commerciaux entre résidents et non-résidents d'un pays (quantifiés par les statistiques de la balance des paiements), les entreprises d'un pays donné peuvent également fournir des services internationaux par le biais des activités de leurs filiales à l'étranger. C'est ce que constate le Manuel en étudiant les statistiques FATS et en formulant des recommandations sur ce type d'échanges, qui constitue la majeure partie du troisième

mode de fourniture, la présence commerciale. Ces recommandations portent sur les points suivants: 1) le choix des filiales étrangères à prendre en considération (qui procède de la définition des entreprises sous contrôle étranger donnée par le SCN 1993); 2) la répartition des statistiques FATS (y compris un examen de la répartition par activité et par produit); et 3) les variables à traiter. Ce domaine est moins développé que celui des statistiques de la balance des paiements, mais certaines statistiques FATS relatives aux filiales détenues par un investisseur étranger et situées dans l'économie déclarante peuvent être obtenues ou déduites à partir des statistiques disponibles sur la production nationale, y compris des statistiques de comptabilité nationale fondées sur les recommandations du SCN 1993.

Les variables FATS de base recommandées qui sont examinées dans le projet de manuel sont les suivantes: nombre d'entreprises, vente (chiffres d'affaires) et/ou production, emploi, valeur ajoutée et exportation et importation de biens et services. D'autres variables FATS sont aussi indiquées: actifs, rémunération des salariés, patrimoine net, bénéfices d'exploitation net, formation brute de capital fixe, imposition du revenu et dépenses de recherche-développement. Ces variables sont définies d'après le SCN 1993.

Enfin, le Manuel dépasse le cadre des études statistiques existantes dans le cas des entreprises qui, en fournissant des services dans un pays, emploient à court terme des personnes résidant dans un autre pays (au sens du MBP5 et du SCN 1993). Quelques données limitées peuvent être tirées des statistiques de la balance des paiements mais il est nécessaire de développer les statistiques relatives à l'emploi et au revenu des ressortissants étrangers. Toutefois, ce domaine, qui fait relève du quatrième mode de fourniture (présence de personnes physiques), est encore examiné par l'Équipe spéciale, de sorte que le projet de manuel actuel contient relativement peu d'analyses ou de recommandations sur la compilation des statistiques pertinentes.

Le Manuel propose une application par étapes afin que les pays, surtout ceux qui commencent seulement à établir des statistiques sur le commerce international des services, puissent introduire ces modifications progressivement et entamer la structuration des informations disponibles en fonction de ces nouvelles normes internationales. La séquence des étapes, telle qu'elle est recommandée, a été établie de façon à faciliter le travail des statisticiens lors de son application. Toutefois, cet ordre est assez souple afin de permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions. L'application complète - qui doit être considérée comme un objectif à long terme-permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services.